



Direction Territoriale RHONE-ALPES

Département de HAUTE-SAVOIE (74)

Agence Départementale de la HAUTE-SAVOIE

Arrondissement ANNECY

Unité territoriale d'ANNECY

Canton ANNECY Nord-Ouest

Région IFN n°715 « Entre Jura et Savoie »

SRA Rhône-Alpes

Forêt Communale de METZ-TESSY

Surface : 98 ha 91

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER 2009 – 2023

- 1^{ère} Série de Production : 86,13 Ha
- 2^{ème} Série d'Accueil du Public : 12,78 Ha

Altitudes :
Supérieure : 694 m
Moyenne : 560 m
Inférieure : 432 m

Proportion d'essences (en surface totale) au début de l'aménagement :

ESSENCES	PROPORTION
Epicéa commun	30
Pin sylvestre	3
Autres résineux	1
Hêtre	5
Chêne	33
Frêne	11
Erable sycomore	4
Autres feuillus	5
Vides boisables	5
Vides non boisables	3

N°adhésion PEFC : 1 021-03/251



SOMMAIRE

0 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	1
0.1 – DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET	1
Renseignements.....	1
Origine de la forêt.....	1
Gestion ONF	1
Situation administrative	1
Situation au regard des politiques territoriales	1
Région naturelle forestière	1
0.2 – SURFACE DE LA FORET	2
0.3 – PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE	2
0.4 - PARCELLAIRE.....	2
1 - ANALYSES DU MILIEU NATUREL	4
1.1 – FACTEURS ECOLOGIQUES.....	4
1.1.1 - TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE	4
1.1.2 - CLIMAT	4
1.1.3 - GÉOLOGIE	5
1.1.4 - PÉDOLOGIE	5
1.1.5 - SYNTHÈSE DES FACTEURS ÉCOLOGIQUES : LES STATIONS FORESTIÈRES	6
1.2 – HABITATS NATURELS	8
1.3 - ZNIEFF (ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE) ET ZPS (ZONES DE PROTECTION SPECIALE POUR LES OISEAUX – EX-ZICO) ..	8
1.4 - FLORE	8
1.4.1 - RELEVÉS DES ESPÈCES VÉGÉTALES REMARQUABLES	8
1.4.2 - RÉPARTITION DES ESSENCES FORESTIÈRES.....	9
1.4.3 - COMPORTEMENT DES ESSENCES FORESTIÈRES.....	9
1.4.4 - PEUPELEMENTS ET ARBRES REMARQUABLES	10
1.4.5 - PRÉCISIONS SUR L'ÉTAT SANITAIRE DES PEUPELEMENTS	10
1.5 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	10
1.5.1 - TYPES DE PEUPELEMENTS RENCONTRÉS DANS LA FORÊT	10
Mode d'inventaire utilisé pour la présente révision d'aménagement.....	10
Résultats	10
1.5.2 - ÉTAT RÉCAPITULATIF DES TYPES DE PEUPELEMENTS	11
1.5.3 - RÉPARTITION DES TYPES DE PEUPELEMENTS PAR PARCELLES ET SOUS-PARCELLES	13
1.5.4 - RÉPARTITION SYNTHÉTIQUE PAR GRANDS TYPES DE PEUPELEMENTS SUR LA FORÊT	13
1.5.5 - PRÉCISIONS D'ORDRE QUANTITATIF	14
1.5.6 - ESTIMATION DE LA PRODUCTION.....	14
1.5.6 - ESTIMATION DE LA RÉGÉNÉRATION ET DU COMPORTEMENT DES ESSENCES PRÉSENTES	15
1.6 - FAUNE SAUVAGE	16
1.6.1 - RELEVÉS DES ESPÈCES ANIMALES REMARQUABLES.....	16
1.6.2 - AUTRES ESPÈCES PRÉSENTES DANS LA FORÊT (VERTÉBRÉS).....	16
1.6.3 - SITUATION PAR RAPPORT AUX CAPACITÉS D'ACCUEIL DE LA FORÊT	16
1.6.4 - ÉTAT SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE.....	17
1.7 - RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU.....	17
1.8 - RISQUES D'INCENDIE.....	18
2 - ANALYSES DES BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX	19
2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE.....	19
Prix obtenus - Marché du bois	21

Mode de mise en vente des produits vendus	21
Qualité et destination des produits vendus	21
Affouage	22
2.2 - AUTRES PRODUCTIONS	22
2.3 – ACTIVITES CYNEGETIQUES	22
2.4 - ACTIVITES PISCICOLES	23
2.5 - ACTIVITES PASTORALES	23
2.6 - ACCUEIL DU PUBLIC	23
2.7 - PAYSAGES	25
2.8 - RICHESSES CULTURELLES	25
2.9 – SUJECTIONS DIVERSES	25
2.10 – STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER	25
2.10.1 – STATUTS REGLEMENTAIRES D'URBANISME	25
2.10.2 – STATUTS REGLEMENTAIRES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE	25
2.10.3 – STATUTS REGLEMENTAIRES DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	26
2.10.4 – ENGAGEMENTS DE GESTION DURABLE – ECOCERTIFICATION PEFC	26
3 - GESTION PASSEE - ÉQUIPEMENT DE LA FORÊT	28
3.1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES	28
3.1.1 - TRAITEMENTS ANTERIEURS AU DERNIER AMÉNAGEMENT FORESTIER	28
3.1.2 - DERNIER AMÉNAGEMENT FORESTIER (1989 – 2008)	28
Caractéristiques techniques	28
Application réelle de l'aménagement forestier	29
3.2 – TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL	31
3.3 – ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS	32
3.4 – ETAT DES EQUIPEMENTS	32
3.4.1 EQUIPEMENTS DE DESERTE DE LA FORÊT COMMUNALE	32
3.4.1 EQUIPEMENTS LIES A L'EXPLOITATION DE LA FORÊT COMMUNALE	33
Places de dépôt	33
Places de stockage	33
3.4.3 AUTRES EQUIPEMENTS DE LA FORÊT COMMUNALE	33
4 - SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX	34
4.1 – PROBLEMES POSES ET SOLUTIONS RETENUES	34
4.2 – DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX – DIVISION DE LA FORET EN SERIES	35
4.3 – DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE (SURFACE = 86 HA 13)	36
4.3.1 - MODE DE TRAITEMENT - METHODE D'AMÉNAGEMENT	36
4.3.2 - ESSENCES OBJECTIF ET CRITÈRES D'EXPLOITABILITÉ	36
4.3.3 - DÉTERMINATION DE L'EFFORT DE RÉGÉNÉRATION	37
4.3.4 - CLASSEMENT DES UNITÉS DE GESTION (PARCELLES OU SOUS-PARCELLES)	38
4.4 – DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA DEUXIEME SERIE (SURFACE = 12 HA 78)	39
4.3.1 - MODE DE TRAITEMENT - METHODE D'AMÉNAGEMENT	39
4.3.2 - ESSENCES OBJECTIF ET CRITÈRES D'EXPLOITABILITÉ	39
4.3.3 - DÉTERMINATION DE L'EFFORT DE RÉGÉNÉRATION	40
4.3.4 - CLASSEMENT DES UNITÉS DE GESTION (PARCELLES OU SOUS-PARCELLES)	41
5 - PROGRAMME D' ACTIONS	42
5.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER	42
5.1.1 OPÉRATIONS D'ACQUISITIONS OU ECHANGES FONCIERS	42
5.1.2 OPÉRATIONS DE PROTECTION DU PATRIMOINE FORESTIER DE LA COMMUNE	42
5.1.3 SUIVI ET MISE À JOUR DES PARCELLES BÉNÉFICIAINT DU RÉGIME FORESTIER	42

5.1.4 SUIVI ET MISE À JOUR DES CONCESSIONS.....	42
5.2 – PROGRAMME D'ACTION RELATIVE A LA PREMIERE SERIE.....	43
(SURFACE = 86 HA 13).....	43
5.2.1 - COUPES.....	43
Mode d'assiette des coupes, rotation, possibilité.....	43
Programme des coupes.....	43
Règles de culture par type de peuplements.....	45
Mode d'exploitation.....	50
Mode de vidange.....	50
5.2.2 – TRAVAUX SYLVICOLES.....	51
5.3 – PROGRAMME D'ACTION RELATIF A LA DEUXIEME SERIE (SURFACE = 12 HA 78).....	52
5.3.1 - COUPES.....	52
Mode d'assiette des coupes, rotation, possibilité.....	52
5.3.2 – TRAVAUX SYLVICOLES.....	52
5.3.3 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC.....	52
5.4 – DISPOSITIONS CONCERNANT LES LIMITES, LE PARCELLAIRE ET L' 'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET.....	53
5.4.1 MAINTENANCE DES LIMITES ET DU PARCELLAIRE.....	53
5.4.2 DESERTE FORESTIERE.....	53
5.5 – AUTRES DISPOSITIONS GENERALES.....	55
5.5.1 - AUTRES OPERATIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE.....	55
5.5.2 - GESTION DE L'EQUILIBRE FAUNE/FLORE - CHASSE ET PÊCHE.....	55
5.5.3 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC.....	56
5.5.4 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DES PAYSAGES.....	56
5.5.5 - MESURES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE.....	56
5.5.6 - MESURES GÉNÉRALES CONCERNANT LE ROLE DE LA FORET DANS SON BASSIN VERSANT.....	57
5.5.7 - MESURES GÉNÉRALES CONCERNANT LA DÉFENSE CONTRE LES INCENDIES.....	57
5.5.8 - MESURES GÉNÉRALES D'ORDRE SANITAIRE.....	57
5.5.9 - ACTIONS DE SURVEILLANCE.....	58
<u>6 - BILAN ÉCONOMIQUE ET FINANCIER.....</u>	<u>59</u>
6.1 - RECOLTES.....	59
6.2 - RECETTES.....	60
6.3 -DEPENSES POUR TRAVAUX.....	61
6.4 – BILAN PASSE ET FUTUR.....	62
6.4.1 – BILAN FORESTIER COMMUNAL.....	62
6.4.2 – AIDES FORESTIÈRES POUVANT ÊTRE SOLLICITÉES.....	62
6.5 – CONCLUSION GÉNÉRALE.....	63
<u>7. ANNEXES.....</u>	<u>65</u>
7.1 – DONNEES ACTUELLES CONCERNANT LA FORÊT.....	65
7.2 – BILANS DE GESTION PASSEE DE L'AMÉNAGEMENT ECOLE.....	65
7.3 – AUTRES DONNEES INTERESSANT LA FORÊT.....	65
<u>ANNEXES CARTOGRAPHIQUES.....</u>	<u>66</u>

0 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

0.1 – DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

Renseignements

Nom de la forêt : Forêt communale de METZ-TESSY
Propriétaire : Commune de METZ-TESSY

Origine de la forêt

La forêt communale de Metz-Tessy bénéficie du régime forestier depuis 1893.

Gestion ONF

Direction territoriale : RHONE-ALPES
Agence départementale : HAUTE-SAVOIE
Unité territoriale : ANNECY

Situation administrative

Arrondissement : ANNECY
Canton : ANNECY NORD-OUEST
Communauté d'Agglomération : ANNECY
Commune de situation : METZ-TESSY

Situation au regard des politiques territoriales

Contrat de Développement Rhône-Alpes du : PAYS ANNECIEN

Région naturelle forestière

Région de l'Inventaire Forestier National : ENTRE JURA ET SAVOIE
Schéma Régional d'Aménagement : RHONES-ALPES

Voir carte des régions forestières en annexe

0.2 – SURFACE DE LA FORET

La surface de la forêt à la date de l'ancien aménagement était de 94 ha 96 a 67 ca.

Objet de la modification	Date	Territoire communal concerné	Modification de surface +/-	Nouvelle surface cadastrale
Distraktion	14/01/08	Metz-Tessy	0ha 07a 45ca	94ha 89a 22ca
Soumission	14/01/08	Metz-Tessy	4ha 22a 44ca	99ha 11a 66ca
Total				99ha 11a 66ca

La surface cadastrale de la forêt à la date de l'aménagement est de 98 ha 90 a 71 ca, entièrement située sur la commune de Metz-Tessy.

Voir le tableau de correspondance en annexe n°7.1.1 et la carte cadastrale en annexe.

On constate une différence de 0 ha 20 a 95 ca dont l'origine n'a pu être trouvée. Compte tenu de la faible différence observée, on retiendra la surface cadastrale. Un arrêté de restructuration foncière officialisera cette décision.

Dans la suite de l'aménagement, on utilisera la surface cadastrale totale arrondie : 98 ha 91 a

Le territoire communal représentant une surface totale de 529 ha, la surface de la forêt communale représente donc 19% du territoire communal.
(Voir la surface du territoire communal sur le site : www.rgd74.fr)

Actuellement l'ensemble des propriétés boisées de la commune de Metz-Tessy, suite au projet de soumission du 14/01/08, bénéficie du Régime Forestier au titre du Code Forestier.

Voir carte cadastrale des parcelles communales bénéficiant ou non du régime forestier en annexe

0.3 – PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE

La forêt communale de Metz-Tessy n'a jamais fait l'objet de délimitation avec établissement d'un procès verbal de bornage.

0.4 - PARCELLAIRE

Compte tenu des demandes de soumission et de distraktion du régime forestier du 14/01/08, les parcelles E et F sont modifiées et la parcelle H est créée.

Les nouvelles limites de parcelles correspondent autant que possible aux voies forestières et aux éléments topographiques (falaise, fond de vallon, cours d'eau...).

La forêt est divisée en 8 parcelles numérotées de A à H. Néanmoins, compte tenu des choix faits en 0.2, la surface des parcelles est modifiée.

Le tableau n°1 suivant donne la liste et la surface des parcelles.

Canton	Parcelle	Ancienne surface	Nouvelle surface
Machurettes	A	10,22	10,00
Machurettes	B	13,84	13,68
Machurettes	C	16,72	16,11
Machurettes	D	15,86	15,43
Machurettes	E	13,35	14,89
Les Iles	F	12,91	14,25
Les Iles	G	12,07	12,78
Au bois du Vieran	H		1,77
TOTAL		94,96	98,91

Voir également en annexe les correspondances entre parcellaire forestier et parcellaire cadastral.

Voir la correspondance entre les parcelles forestières et le parcellaire cadastral sur la carte cadastrale en annexe.

1 - ANALYSES DU MILIEU NATUREL

1.1 – FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1 - TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

Topographie

Altitudes :

- . Minimum : 432 m
- . Moyenne : 560 m
- . Maximum : 694 m

Pentes :

- . Minimum : 0 %
- . Moyenne : 25 %
- . Maximum : 60 %

Expositions :

Sud-Est	Nord-Ouest	plaine
70%	5%	25%

Hydrographie

Les parcelles F et G, au canton des Iles, sont situées à proximité de la rivière le Fier et du ruisseau le Viéran. Le Fier prend sa source à Manigod dans le massif des Aravis. Dans sa partie amont jusqu'à Amney, la rivière montre un caractère torrentiel marqué. En aval d'Amney jusqu'au Rhône, le régime naturel du cours d'eau a été modifié par la mise en place de 4 barrages.

Voir carte de situation de la forêt par rapport au réseau hydrographique et autres milieux humides

Conclusion : la forêt communale de Metz-Tessy est située essentiellement dans l'étage collinéen (canton des Iles et une majorité du canton des Machurettes). La partie supérieure du canton des Machurettes est située dans le submontagnard. En conséquence les feuillus sont les essences les mieux adaptées aux conditions écologiques.

1.1.2 - CLIMAT

Le poste météorologique de référence est celui de Cran-Gevrier situé à 1 km au Nord-Ouest de la forêt, à une altitude de 426 m. On trouvera dans l'ORLAM les histogrammes correspondant à ce poste météo.

Pluviométrie moyenne annuelle : 1 240 mm (moyenne 1951 - 1980)

Température moyenne annuelle : 10,3 °C (moyenne 1951 - 1980)

Conclusion : le maximum des précipitations a lieu plutôt en saison chaude (été et automne). Le climat est de type continental d'abri.

1.1.3 - GÉOLOGIE

La forêt communale de Metz-Tessy se situe dans la zone molassique préalpine de l'Avant-Pays Savoyard.

Les étages et les faciès les plus représentés sont :

-les grès molassiques du canton des Machurettes. Ils constituent la majeure partie de la région. Ils engendrent des reliefs adoucis. Ce sont des formations sablo-gréseuses à ciment calcaire ou siliceux qui contiennent de l'argile très magnésienne. Elles sont en grande partie masquées par des placages glaciaires (alluvions morainiques).

-les alluvions morainiques du canton des Iles. Les grands glaciers quaternaires issus des massifs cristallins ou des zones internes ont abandonné leurs moraines sur les flancs des vallées glaciaires. Ces dépôts montrent un mélange d'origine et de nature chimique très diverses, mais où dominent globalement les valeurs siliceuses. Ils constituent des dépôts glaciaires qui ont parfois été remaniés par les fleuves : on parle alors de dépôts fluvio-glaciaires qui présentent des lits de matériaux. Ces dépôts sont hétérogènes. (Voir carte géologique BRGM n° : Seyssel).

Conclusion : conséquences sur la gestion forestière

En fonction de l'hétérogénéité des matériaux des alluvions morainiques, les potentialités des peuplements situés sur cette formation géologique sont très variables. La zone du canton des Iles a bénéficié des apports alluvionnaires du Fier et du Viéran, par conséquent les potentialités forestières sont excellentes. En ce qui concerne les peuplements situés sur les grès molassiques, les potentialités sont médiocres chaque fois que la molasse affleure. Par contre dans les dépressions ou les parties plates, la molasse est en partie recouverte par des placages morainiques et les potentialités forestières sont bonnes.

1.1.4 - PÉDOLOGIE

Se référer au catalogue des stations forestières du Bas Dauphiné et de l'Avant Pays Savoyard de Didier Joud de novembre 1995

Pour la forêt communale de Metz-Tessy les sols sont de type :

-Brunisol Luvique: pour la station 23 CH
caractéristiques : sol assez riche en bases, saturé à méso-saturé
sol tassé à faible porosité

-Brunisol méso à oligo sauré luvique pour la station 32-C
caractéristiques : sol assez pauvres en bases, méso à oligo-saturé
structure tassée, faible porosité des horizons profonds et hydromorphie en
profondeur

-Brunisol Luvique: pour la station 32 CH
caractéristiques : sol assez riche en bases, méso à oligo-saturé
horizon tassé, à faible porosité en profondeur et traces d'hydromorphie
profonde

-Calcisol ou Brunisol saturé à méso-saturé-id.luvique pour la station 33-C
caractéristiques : sol assez riche en bases, saturé à méso-saturé
sol tassé, porosité faible

-Colluviosol. ou Calcosol ou Calcisol ou Brunisol saturé à méso saturé pour la station 33 TF
caractéristiques : sol assez riche en bases, saturé à méso-saturé
composition granulométrique équilibrée, bonne rétention en eau
structure aérée des horizons de surface

-Colluviosol. calcaire ou calcique. Calcisol ou Brunisol saturé luvique pour la station 34 T
caractéristiques : sol saturé en bases
structure aérée profonde et porosité importante
présence d'horizon illuvial en profondeur possible, mais non tassé

-Brunisol oligo saturé ou Alocrisol ou Brunisol luvique ou Néoluvisol pour la station 3 F1-T
caractéristiques : pauvre en bases, oligo-saturé à désaturé en bases
composition granulométrique à éléments grossiers et sabieuse
structure aérée des horizons supérieurs

-Brunisol méso à oligo saturé—id.luvique ou colluviosol pour la station 3 F2-T
caractéristiques : assez pauvre en bases, méso à oligosaturé
composition granulométrique équilibrée limono-caillouteuse
structure aérée en surface

-Fluviosol ou Colluviosol ou Calcisol ou Brunisol saturé pour la station 44-C
caractéristiques : saturé en bases
composition granulométrique grossière (éléments grossiers-sables)
sol poreux, filtrant
fortes variations de nappe ou ressuyage rapide du profil

-Réductisol rédoxique ou Calcisol ou Brunisol saturé ou Colluviosol pour la station 44-T
caractéristiques : saturé en bases
composition granulométrique limono-argileuse
structure aérée profonde (>60cm)
eau d'origine phréatique ou de suintement
bonne réserve en eau

1.1.5 - SYNTHÈSE DES FACTEURS ÉCOLOGIQUES : LES STATIONS FORESTIÈRES

Les types stationnels utilisés ont été définis par le catalogue de stations forestières des Alpes du Nord et des Montagnes de l'Ain de septembre 2006.

Le tableau n° 2 suivant donne la liste, les potentialités forestières et les surfaces des stations rencontrées dans la forêt.

Station n°	Superficie concernée de la surface totale		Essences écologiquement adaptées	Qualité des produits
	ha	%		
23-CH	3	3	Essence principale : Chêne sessile et Chêne pubescent, Pin sylvestre Essence secondaire : Erable champêtre	Médiocre
32-C	3	3	Essence principale : Chêne sessile et Châtaignier Essence secondaire : Hêtre, Pin sylvestre et Alisier torminal	Moyenne
32-CH	8	8	Essence principale : Chêne sessile Essence secondaire : Alisier torminal, Tremble et Bouleau verruqueux	Médiocre
33-C	32,34	33	Essence principale : Chêne sessile et Epicéa Essence secondaire : Alisier torminal, Erable à feuilles d'obier et Pin sylvestre	Moyenne
33-TF	4	4	Essence principale : Chêne sessile, Frêne et Erable sycomore Essence secondaire: Charme, Erable plane et Epicéa	Bonne
34-T	7	7	Essence principale : Chêne sessile, Hêtre et Erable sycomore Essence secondaire : Charme, Frêne et Epicéa	Bonne
3F1-T	6	6	Essence principale : Hêtre, Epicéa et Châtaignier Essence secondaire : Erable sycomore et Chêne sessile	Moyenne à Bonne
3F2-T	5	5	Essence principale : Hêtre, Epicéa et Châtaignier Essence secondaire : Chêne sessile, Frêne et Erable plane	Moyenne à Bonne
44-C	1	1	Essence principale : Chêne sessile et Frêne Essence secondaire : Charme, Erable champêtre et Tremble	Moyenne
44-T	26,34	27	Essence principale : Chêne pédonculé, Frêne, Merisier et Erable sycomore Essence secondaire : Charme et Chêne sessile	Très Bonne
Vides non boisables	3,23	3		
TOTAL	98,91	100		

Voir la carte des stations forestières en annexe

1.2 – HABITATS NATURELS

La forêt communale de Metz-Tessy n'est pas concernée par Natura 2000.

Aucun habitat naturel remarquable n'est actuellement recensé dans la forêt.

1.3 - ZNIEFF (ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE) ET ZPS (ZONES DE PROTECTION SPECIALE POUR LES OISEAUX – EX-ZICO)

La forêt communale de Metz-Tessy n'est pas concernée ni par une ZNIEFF ni par une ZPS.

1.4 - FLORE

1.4.1 - RELEVÉS DES ESPÈCES VÉGÉTALES REMARQUABLES

Espèces végétales protégées ou menacées connues dans la forêt :

Aucune espèce végétale protégée ou menacée n'a été recensée en forêt communale de Metz-Tessy.

Toutefois des espèces intéressantes ont été recensées par Denis Jordan en forêt communale de Metz-Tessy. Il s'agit de :

- Veronica montana*
- Equisetum hiemale*
- Hippophaë Rhamnoides*
- Asarum europaeum*
- Goodyera repens*
- Carex alba*

Sont également présentes 6 espèces de saule :

- Salix myrsinifolia*
 - Salix caprea*
 - Salix purpurea*
 - Salix alba*
 - Salix incana*
 - Salix triandra*
 - Salix daphnoides*
- Dans la parcelle F sont présents :
- Primula eliator*
 - Scrophularia canina*
 - Pulmonaria obscura*

Voir également la liste des espèces végétales recensées sur le territoire communal sur le site du Muséum National d'Histoires Naturelles (MNHN) : www.mnhn.fr

1.4.2 - RÉPARTITION DES ESSENCES FORESTIÈRES

Essences	% de la surface boisée	% de la surface totale
Epicéa commun	34	30
Pin sylvestre	4	3
Autres Résineux : Mélèze, Pin noir	1	1
Chêne sessile	34	33
Hêtre	5	5
Frêne	11	11
Erable sycomore	5	4
Autres Feuillus: Erable plane, Châtaignier, Tremble, Merisier	6	5
Vides boisables		5
Vides non boisables		3
Total	100	100

La répartition est calculée en fonction du couvert (surface occupée en vue aérienne) en début d'aménagement.

1.4.3 - COMPORTEMENT DES ESSENCES FORESTIÈRES

Se reporter aux :

Guide des Sylviculture de Montagne des Alpes du Nord françaises, pages 155 à 163 (ONF/CEMAGREF/CRPF – juin 2006)

Catalogue des Stations forestières des Alpes du Nord et des Montagnes de l'Ain , pages 119 à 122

ORLAM des Régions IFN Entre Jura et Savoie n°715 et Vallée de l'Isère et Piémonts n°735 pages 16 et 17 (comportement des essences en fonction des groupes de stations)

Le chêne sessile sur sol brun mésotrophe fournit des bois de qualité médiocre à bonne. Le chêne est utilisé essentiellement pour le parquet, la tournerie, la charpente et les piquets. Sur les sols à pédoclimat contrasté, le chêne est surtout utilisable en chauffage.

Le frêne et l'érable sycomore sont situés sur des sols alluviaux brunifiés mésophiles et ils peuvent fournir des produits utilisables en ébénisterie et en menuiserie.

L'épicéa sur sol brun acide est utilisable principalement en charpente.